

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 26 décembre 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (340r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 26 décembre 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43185>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 décembre 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Jean-Baptiste André Godin fait parvenir à Cantagrel le jugement du tribunal [nommant les experts]. Il lui demande ce que valent les experts nommés. Il précise que c'est Allez l'aîné qui est nommé. Il lui demande s'il connaît un avoué qui pourrait s'occuper de l'expertise et à qui son avoué de Charleville transmettrait le dossier.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Allez frères](#)
- [Corneau frères](#)

Lieux cités [Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Lundi le 26 juillet 1866

A Monsieur Cantagrel

Si intus mon cher ami
le jugement qui vient d'être rendu
dans mon procès contre Cormier
Si vous me permettez de vous la
comprendre de plus près je me permets
de vous faire savoir les raports et queut et
l'autre capacité au point de vue de
jeunes qu'au a été appliquée est laissé
bien entendu dans natus rien à mes
deux autres que le fait que pourra produire
sur lui de nouvelle que vous pourrez
lui apprendre de sa nomination
comme capteur. notez que je ne suis
pas parti dans sa nomination.

Il me faut maintenant un avocat
et le choix n'est pas sans importance
peut-être vous me demandez un avis
de lui adressez moi s'il le fait
ou le pourrez utilement je laissez à mon
avis de Charleville le voir de l'admettre
à son correspondant pour moi à tout
prendre le premier venu

répondez moi au plus tôt afin que
je puisse agir en conséquence
Bien à vous

Godin